

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 29 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Eliane GRAILLON, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET (à partir de la délibération 2026_04_18), M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Françoise BALMONT, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Andrée MURGUE, pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

M. Antoine GERPHAGNON pouvoir à M. Henri BARDEL

M. Jacques DUPONT pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Willy BERTHASSON pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Karine PAULET (jusqu'à la délibération 2026_04_17)

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : M. Raphaël DUTRUEL élu à l'unanimité

Objet : Vote des budgets Primitifs – Budget Vente de caveaux

(Délibération 2026_04_20)

Considérant la possibilité offerte par la nomenclature M57 de recourir à la fongibilité des crédits, dans les conditions prévues par la réglementation,

Conformément aux dispositions prévues par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire propose d'approuver le Budget annexe ventes de caveaux pour 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 151 753.88€ répartis comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 85 453.88€

Recettes : 85 453.88€

Section d'Investissement :

Dépenses : 66 300.00€

Recettes : 66 300.00€

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe ventes de caveaux 2026 tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément aux dispositions de l'instruction M57 et signer tout document se rapportant à cette décision.

Membres en exercice	29
Présents	24
Représentés	4
Votants	28

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	28

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 05/05/2026

et publication en Mairie le : 05/05/2026

Pour Copie conforme
Le 05/05/2026Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE